



Madame, monsieur,

La loi du 17 juin 2013 sur la sécurisation de l'emploi porte obligation pour les entreprises la mise en place d'un contrat collectif de protection sociale pour leurs salariés à partir du 1^{er} janvier 2016.

Les mutuelles ISTYA, fortes de leur expérience dans le domaine de la complémentaire-santé et de la prévoyance, ont créé ISTYA-collectives pour répondre à vos attentes. Vous trouverez les renseignements pour contacter vos interlocuteurs pour notre région dans les documents qui accompagnent notre lettre.

En vous remerciant de votre attention, nous vous prions d'agréer, madame, monsieur, l'assurance de nos sentiments mutualistes dévoués.

Marie-Hélène Barbalat, présidente départementale de la MGEFI

Catherine Hilaire, présidente départementale de la MGET

Didier Bourdelin, président départemental de la MGEN

Michel Bozonnet, président départemental MNT

CONTRAT COLLECTIF
Note de Synthèse

Responsable de Développement Contrats Collectifs

Grand Compte : Damien RAUCAZ 06 70 94 53 55 damien.raucaz@istyacollectives.fr

Réseau de proximité 07-43-69 : Maryline RICCI 06 15 76 68 69
maryline.ricci@istyacollectives.fr

✚ Outil interne : guide réseau sur les contrat collectifs + Plaquette + Notice

Généraliste : Connaitre la convention collective rattachée à l'entreprise, l'association

Cerner les besoins :

- en santé : montant, dépassement honoraire, montant optique, dentaire
- sur la cotisation :
 - o Tarif unique = pour salarié célibataire ou en famille le même tarif
 - o Isolé / Famille = fixe pour salarié et cotisation pour famille
 - o fixe salarié, couple, famille
 - o fixe pour tous, salarié (% PMSS), enfant forfait, conjoint (% PMSS)
 - o % salaire brut = très rare
- Qu'est ce qui sera prise en charge par l'entreprise

Recueil d'info si contrat Santé sur mesure :

- Sexe : ratio hommes /femmes
- Age moyen en nombre
- Situation de Famille : mariés / célibataires
- Nombre d'enfants à charge
- Catégorie socio-professionnelle (cadre ou non cadre)

Recueil d'info si contrat Prévoyance sur mesure :

Même informations que les Frais de Santé avec le salaire annuel brut par salarié.
Et savoir si statut fonctionnaire avec 90 J à 100% ou non ?

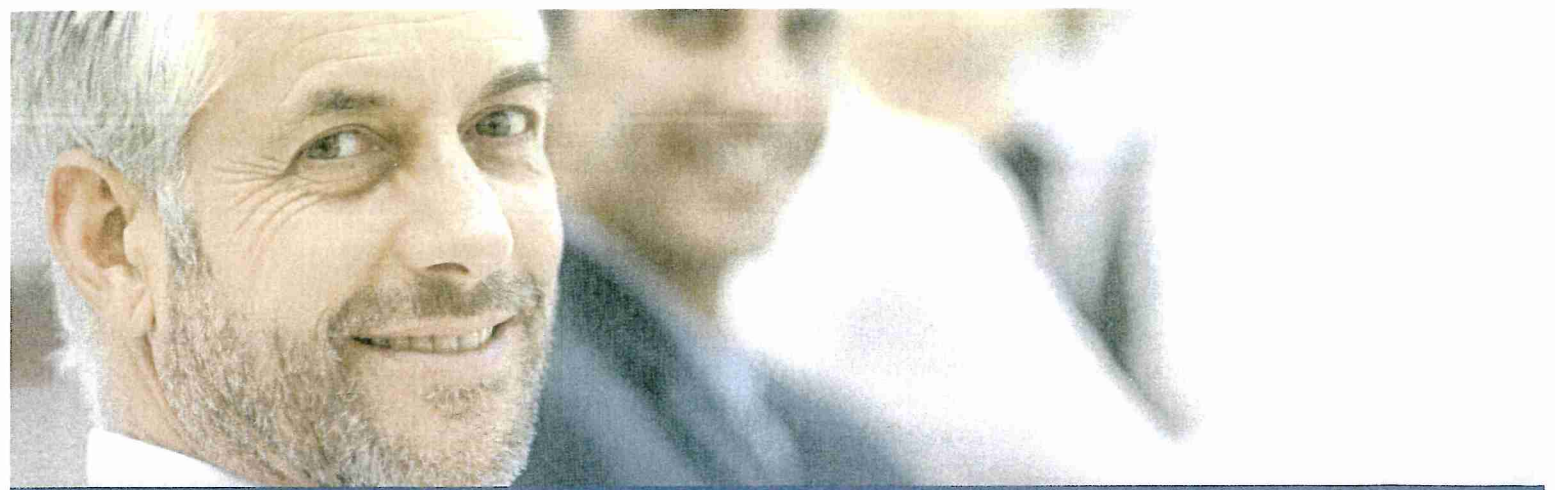
Contrat actuel

Obligatoire ou facultatif

En plus : Connaitre les raisons de la comparaison :

- o Pb de cout, Pb de prestation, Pb de gestion
- Peut-on avoir la note de synthèse sur les résultats du contrat

Document à Remettre : plaquette Mgen



Istya Collectives

La protection sociale de vos salariés,
c'est avant tout une histoire humaine !

Notre engagement ?

En tant que 1er groupe mutualiste français, nous nous engageons à vous fournir une pleine liberté de choix, une égalité de traitement et une parfaite équité pour vous apporter les solutions et le suivi les plus performants et adaptés.

Nos offres

Istya collectives vous propose un large panel de solutions en matière d'offres **santé** ou de **prévoyance** et de **services** qui évoluent en fonction de vos besoins.

Santé pour les -100 salariés

Une gamme santé ajustable et mutualisée pour que le «sur-mesure» devienne accessible même aux plus petites structures.

- **La formule Repère** : elle correspond strictement aux niveaux de garanties du panier de soins défini par le décret dans le cadre de l'Accord National Interprofessionnel (ANI).
- **Les formules optionnelles** : pour une meilleure maîtrise du reste à charge des dépenses de santé, vous pouvez opter pour d'autres formules proposant des garanties supérieures et l'accès à nos réseaux de professionnels de santé conventionnés.

Santé pour les + 100 salariés

Des dispositifs santé sur mesure et pilotés au plus près, pour accompagner votre politique sociale.

Prévoyance

Quelle que soit votre taille, un panel de garanties de prévoyance pour répondre à vos obligations réglementaires ou à un besoin de protection accru en cas d'accident de la vie.

Services :

Parce que nous ajuster à vos besoins et à ceux de vos salariés est au cœur de nos préoccupations, nous avons intégré à nos offres, quelle que soit la taille de votre structure.

- **Un réseau de professionnels de santé conventionnés** : Un large choix d'équipements de qualité à des tarifs négociés pour l'optique et les audioprothèses et ceci, avec le bénéfice du tiers-payant...
- **Un service d'assistance en cas d'hospitalisation ou de dépendance légère** : Une aide rapide pour régler les multiples difficultés rencontrées lors d'une immobilisation à domicile ou en cas d'hospitalisation (garde d'enfants, aide ménagère, école à domicile, prise en charge des ascendants, etc.)
- **Des outils dématérialisés pour vous et vos salariés** : Vos collaborateurs pourront suivre leurs remboursements, opérer en quelques clics des modifications dans leur dossier (changement d'adresse, de situation familiale, etc.) ou encore dialoguer avec nos conseillers dédiés. Vous disposez également d'un accès RH facilitant les échanges avec votre mutuelle : en quelques clics, vous pouvez inscrire un nouveau collaborateur, télécharger la liste des salariés inscrits, modifier les informations de votre fiche entreprise, etc.

En savoir plus ?
www.istyacollectives.fr

istya
collectives

Pourquoi choisir Istya collectives ?

Avantages employeur

Simplicité :

- Vous bénéficiez d'une solution clé en main (santé et/ou prévoyance).
- Vous êtes assurés d'être en conformité avec vos obligations d'employeur.
- Vous êtes accompagné et conseillé tout au long de la mise en place et de la vie de votre contrat.

Liberté :

- Vous choisissez la formule qui correspond le mieux à votre structure et l'adaptez à vos besoins.
- Vous définissez votre niveau de participation à la cotisation de vos salariés.

Performance :

- Vous bénéficiez des avantages sociaux et fiscaux des contrats collectifs obligatoires :
 - La part de cotisation versée par l'entreprise est exonérée de cotisation de Sécurité sociale et de charges sociales (mais soumises à CSG et CRDS).
 - Les cotisations versées par votre entreprise sont déductibles de son résultat imposable.
- Vous vous dotez d'un outil de fidélisation de vos salariés en renforçant le rôle de votre entreprise en matière de protection sociale, tout en remplissant vos obligations légales et conventionnelles.

Avantages salariés

Facilité :

- Vos salariés sont couverts, en santé comme en prévoyance, dès la souscription, sans délai d'attente.

Accessibilité et compétitivité :

- Vos salariés bénéficient de tarifs et garanties mutualisés, donc bien plus avantageux qu'une couverture individuelle.
- Les cotisations de vos salariés sont déductibles du revenu imposable.
- Vos salariés ont la possibilité de maintenir leurs garanties lors du départ de l'entreprise (portabilité des droits).

Efficacité :

- Des remboursements rapides, tant en santé qu'en cas d'arrêt de travail, pour un véritable accès à la santé, la mise en place du tiers-payant pour les dépenses coûteuses.

Zoom sur la vie de votre contrat

1. Phase d'étude

À l'issue d'un premier entretien consacré à l'analyse de vos besoins, nous vous soumettons notre proposition sous un délai de 1 à 3 semaines (selon la complexité du dossier). Notre proposition sera assortie de préconisations et conseils en vue de la mise en place du régime, liés au contexte réglementaire.

2. Déploiement

Nous mènerons ensemble les actions suivantes :
Définition des modalités de mise en œuvre des garanties et des modalités d'information de vos salariés - Recueil des bulletins d'adhésion - Enregistrement des adhésions et envoi de leurs cartes de tiers-payant à vos salariés.

3. Suivi et pilotage

Nous nous engageons à vous remettre chaque année un compte de résultat technique, à présenter ces comptes aux instances représentatives du personnel et à procéder à la réévaluation des garanties ou à une révision tarifaire si nécessaire.

Notre groupe

Le groupe Istya réunit 6 grandes mutuelles : MGEN, MNT, MGET, MAEE, MCDef et MGEFI.

Le groupe Istya, c'est :

- 5,7 millions de personnes protégées en 2013
- 3,1 milliards d'euros de chiffre d'affaires consolidé
- 1er groupe en complémentaire santé (en affaires directes)
- 1er groupe en assurance dépendance (en nombre de personnes protégées)
- 10ème groupe en prévoyance (affaires directes)

